

École

Nom :	École spéciale de mécanique et d'électricité
Sigle :	ESME-SUDRIA
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Bordeaux, Ivry-sur-Seine, Lille, Lyon, Paris

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École spéciale de mécanique et d'électricité
Spécialité(s) :	Objets connectés et transitions Cybersécurité des objets connectés
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année
Site(s) de la formation :	Ivry-sur-Seine

Vu le rapport établi par Francine PIERRE (membre de la CTI, rapporteure principale) et René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence aux diplômes de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivants de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Objets connectés et transitions sur le site d'Ivry-sur-Seine	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année	2023	2024 - 2025	restreinte
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Cybersécurité des objets connectés en convention avec l'EPITA sur le site d'Ivry-sur-Seine	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année	2023	2024 - 2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Assurer un fonctionnement bien intégré au bachelor « Objets connectés et transitions » qui résulte de la fusion de deux programmes ;
- Poursuivre l'octroi des bourses internes ESME-SUDRIA et augmenter leur montant afin de lever les freins liés aux frais de scolarité ;
- Améliorer la féminisation dans le diplôme Cybersécurité des objets connectés notamment.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON